

GRILLE DE REMBOURSEMENT 2022

CONDITIONS	<p>Uniquement sur présentation des justificatifs originaux (les copies ne donneront pas lieu à remboursement) assortis de la fiche de Note de Frais officielle, signée par le bénéficiaire. Dans le cas d'actions des membres de Commissions, ou d'actions des Cadres Techniques d'Etat ces derniers doivent soumettre leur demande de remboursement à la Fédération et/ou au DTN avant de l'adresser pour remboursement à la FFSNW.</p> <p>Pour les salariés et cadres techniques de la FFSNW, la Note de Frais à présenter avec l'ordre de mission.</p>							
DONS	<p>Rappel: vous pouvez tout à fait procéder à l'abandon de vos frais, ce qui entraîne une réduction d'impôt égale à 66% du montant des frais.</p> <p>Reçu au titre des dons: Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI), document CERFA disponible auprès du service comptabilité de la Fédération</p>							
En France :	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS		
REUNION DES MEMBRES: Bureau Fédéral, Membre du Conseil d'Administration et des Commissions, Chargé de mission FFSNW, COMPETITIONS: Jury compétitions nationales et internationales de référence, MANIFESTATIONS: Joindre un ordre de mission FFSNW nominatif antérieur à celle-ci	Déplacement	Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence		Train	Avion	Montant Réel limité à : 100 € /NUIT pour Paris et gdes villes, 85 € /NUIT pour Province+suppl. couple, NB de nuits maximum = nb jours action - 1, sauf si distance > à 500kms,		
		0,30 € /km					Frais Réels limité au plein tarif 2ème classe	TARIF ECO OBLIGATOIRE
		0,32 € /km si + 1 personne en mission (Noter les Noms des pers. covoiturées)						
		Km pris en compte (Réf Mappy) AR domicile /site Action ou site SNCF/AVION+ site action/site Hébergement						
	Parking	Ticket pour durée de l'action		Billet A/R transport en commun		Montant Réel limité à : 15 €/PERSONNE pour Paris et gdes villes, 10 €/PERSONNE pour Province Montant Réel limité à : 20 € PAR REPAS , Nb repas = nb jours d'action X 2 - 1, sauf si distance sup à 500kms, auquel cas, Nb repas= Nb jours X 2		
Péage	Ticket A/R ou justificatif télépéage (peut être demandée après quelques jours sur internet)		COMPETITION : à la charge de la FFSNW ou de l'organisateur selon le cahier des charges. Pour les Ch. De France, l'organisateur a la charge de trouver des hôtels dans la gamme de prix ci-dessus et de les soumettre au Bureau Fédéral 30 jours avant en cas de prise en charge fédéral.					
Acheminement Train / Avion vers hôtel	Transport en commun ou véhicule personnel Cas exceptionnel (à justifier) Taxi		Barème séjour 1					
Jury des Compétitions Internationales de référence: Ch. D'Europe, Ch. Du Monde (Cadets, Juniors, Espoirs, Open)	Conditions OBLIGATOIRES de la candidature & de la prise en charge financière	CONDITIONS pour que les frais soient remboursables		PRISE EN CHARGE	NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	
En France		- Candidature transmise à la FFSNW (ffsnw@ffsnw.fr) en début de saison ET - Mail d'accord de l'E&A transmis à la FFSNW, si la candidature est acceptée ET - Participer dans l'année à au moins une compétition fédérale		1 déplct / an / pers dans la limite de 2 par mandature Mentionner la participation		A la charge de l'organisateur Barème séjour 2		
A l'étranger :	Déplacement	Barème transport 1 FFSNW 2022 TRANSPORT : PAYS LIMITOPHES : 200 € Maximum AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € Maximum RESTE DU MONDE : 700 € Maximum		Barème séjour 2				
Représentants FFSNW aux réunions ou councils E-A et/ou IWWF	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS		
En France	Déplacement	A comparer avec l'avion ou le train notamment pour les trajets supérieurs à 800km/Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence		Train	Avion	Barème séjour 1 FFSNW 2022 Barème séjour 3		
A l'étranger :		Barème transport 1 FFSNW 2022 PAYS LIMITOPHES : 200 € AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € RESTE DU MONDE : 700 €						
<p>* si la durée du séjour entre l'aller et le retour est supérieure au nombre de jours fixés par l'organisateur, la FFSNW ne prendra en charge qu'un seul trajet entre aller et le retour.</p>								
<p>Les cas exceptionnels, n'entrant pas dans cette grille, seront étudiés par le Bureau Fédéral sur la base d'un courrier motivé de l'intéressé.</p>			<p>Sous réserve de modifications en cours d'année.</p>					